

**Bureau****Compte rendu succinct****des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil**

<u>Affiché au siège de la CAGB le :</u> 04/02/2016	Séance du jeudi 28 janvier 2016 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101	<u>Visé par :</u> Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	---	---

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES**Liste des présents annexée****RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Bureau s'est réuni le 28/01/2016 à 18h00 au Grand Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**R.0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du Bureau du 01/12/15**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Pierre CONTOZ comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance du Bureau du 1^{er} décembre 2015.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

↳ R.1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (janvier 2016)

M. R. STEPOURJINE, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunt déposées en matière d'habitat par Habitat 25 pour un montant total de 2 517 293,95 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R.1.1.2 - Mise en place d'un partenariat avec l'URSSAF de Franche-Comté sur le Versement Transports (VT)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la convention de partenariat sur le Versement Transports (VT) entre l'URSSAF de Franche-Comté et le Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention de partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R.1.1.3 - Nouvelle Convention des Services Comptables et Financiers (CSCF)

M. F. TAILLARD, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la nouvelle Convention de Services Comptable et Financier à intervenir avec la Direction régionale des Finances Publiques et la Trésorerie du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R.1.2.1 - Ajustement technique de la Liste des Emplois Permanents suite à des procédures de recrutement (DEEES)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement pour une durée indéterminée d'un agent non titulaire sur le poste de Directeur de l'Economie, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R.1.2.2 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2016 et PPIF 2016-2020 :

- définit dans les conditions énoncées la rémunération afférente à un emploi d'assistant d'enseignement artistique qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R.1.2.3 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS pour un marché d'assistance et de conseil en recrutement

A l'unanimité le Bureau :

- se prononce favorablement sur la création d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Ville de Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale en vue de passer un marché qui permettra le recours à des cabinets pour le recrutement de cadres dirigeants et supérieurs,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention constitutive groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R.7.1 - Convention de mise à disposition et d'utilisation d'une application cartographique pour Grand Besançon Habitat

Mme K. ROCHDI et MM. P. CURIE, B.GAVIGNET et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la mise à disposition et l'utilisation d'une application cartographique, à titre gracieux, pour Grand Besançon Habitat,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R.7.2 - Fonds d'aide aux écoles de musique 2016 - Attribution de subventions aux écoles de musique dites « locales »

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020, de neuf subventions d'un montant total de 27 244 € accordées aux écoles de musique associatives dites « locales », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques pour l'année 2016.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R.5.1 - Propriétaires Occupants et Bailleurs - Demandes de subvention dans le cadre des aides AAPEL (< 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- les 30 demandes de subvention AAPEL propriétaires occupants, pour un montant total prévisionnel de 166 683 €,
- la demande de subvention AAPEL propriétaires bailleurs, pour un montant total prévisionnel de 2 573 €,
- le retrait de la subvention AAPEL de 3 000 € accordée à Mme Sylvie VIENNET par délibération du Bureau du 10/06/2014.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Séance du jeudi 28 janvier 2016

Membres du Bureau en exercice : 29

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 7.1, 7.2, 5.1

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h10.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.3), M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON (jusqu'au 7.2), M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE (jusqu'au 7.2), M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN (à partir du 1.2.1), M. Serge RUTKOWSKI, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.2.1), M. Marcel FELT (à partir du 1.2.1), M. Daniel HUOT, M. Fabrice TAILLARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT (jusqu'au 7.2), M. Pierre CONTOZ

Etaient absents : Mme Françoise PRESSE, M. Dominique SCHAUSS, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET

Secrétaire de séance : M. Pierre CONTOZ

Procurations de vote :

Mandants : F. PRESSE (à partir du 1.2.1), D. SCHAUSS, M. DONEY, P. DUCHEZEAU, Y. DELARUE (à partir du 5.1)

Mandataires : A. POULIN (à partir du 1.2.1), P. CURIE, C. BARTHELET, E. MAILLOT, J. KRIEGER (à partir du 5.1)

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau du jeudi 28 janvier 2016

Salle du 1^{er} étage de la CAGB

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	7
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 1 ^{er} décembre 2015	7
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	7
Finances	7
Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (janvier 2016)	7
Rapport n°1.1.2 - Mise en place d'un partenariat avec l'URSSAF de Franche-Comté sur le Versement Transports (VT)	7
Rapport n°1.1.3 - Nouvelle Convention des Services Comptables et Financiers (CSCF)	8
Ressources humaines	9
Rapport n°1.2.1 - Ajustement technique de la Liste des Emplois Permanents suite à des procédures de recrutement (DEEES)	9
Rapport n°1.2.2 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI	9
Rapport n°1.2.3 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS pour un marché d'assistance et de conseil en recrutement	9
Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique	10
Rapport n°7.1 - Convention de mise à disposition et d'utilisation d'une application cartographique pour Grand Besançon Habitat	10
Rapport n°7.2 - Fonds d'aide aux écoles de musique 2016 - Attribution de subventions aux écoles de musique dites « locales »	10
Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	11
Rapport n°5.1 - Propriétaires Occupants et Bailleurs - Demandes de subvention dans le cadre des aides AAPEL (< 10 000 €)	11

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Bureau Séance du jeudi 28 janvier 2016

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon à La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h10.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 1^{er} décembre 2015

M. LE PRÉSIDENT.- Chers amis, bonsoir. Nous allons démarrer, l'ordre du jour étant plutôt long. Je salue Yvan PELLÉ, un de nos consultants habituels, qui essaie de faire en sorte que nous ne fassions pas trop de bêtises. Apparemment, ce ne serait plutôt pas mal pour l'instant, mais nous allons en reparler. Françoise PRESSE me représente à Dunkerque pour la remise des prix Cit'ergie, elle donne pouvoir à Anthony POULIN. Pascal DUCHEZEAU ayant subi une petite intervention chirurgicale donne pouvoir à Elsa MAILLOT et Dominique SCHAUSS à Pascal CURIE. Yoran DELARUE donne procuration à Jacques KRIEGER à partir de son départ à 20h15. Il n'est pas interdit d'ailleurs que nous terminions à 20h15, mais cela m'étonnerait.

Nous démarrons maintenant avec la désignation d'un secrétaire de séance. La séance est ouverte, le *quorum* est atteint. Je viens d'annoncer les pouvoirs. J'invite les élus potentiellement concernés par des questions de conflit d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports. Le secrétaire de séance sera Pierre CONTOZ.

Je vous demande d'approuver le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2015. Y a-t-il des objections ou des demandes de modification ? Il n'y en a pas. Il est donc validé.

Examen des rapports concernant l'Organisation de la CAGB qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (janvier 2016)

M. BAULIEU.- Vous avez dû regarder les chiffres. Si vous êtes d'accord, nous passons au rapport suivant. Y a-t-il des objections ?

M. LE PRÉSIDENT.- C'est adopté.

Rapport n°1.1.2 - Mise en place d'un partenariat avec l'URSSAF de Franche-Comté sur le Versement Transports (VT)

M. BAULIEU.- Vous avez le contenu du projet de convention dans l'annexe. Par cette contractualisation, nous espérons pouvoir bénéficier du VT. Nous le suivons régulièrement, mais il n'y a aucune logique, aucune cohérence d'une année sur l'autre et chaque mois est une surprise. Nous espérons avoir un suivi des bases et des montants, ce qui n'est pas si sûr que cela, mais c'est l'objectif.

M. LE PRÉSIDENT.- Si tout le monde est d'accord sur ce sujet, c'est adopté.

M. BAULIEU.- Vous connaissez ce que nous avons pratiqué antérieurement avec la Ville, l'Agglo et la Direction des Finances Publiques pour parfaire nos relations dans nos activités courantes et dans nos actions complémentaires sur les bases fiscales, sur les évolutions de la fiscalité, etc. Notre convention étant arrivée à terme, nous proposons d'en conclure une nouvelle. Nous avons élaboré ce dispositif avec la Direction des Finances Publiques. Vous avez l'essentiel du contenu dans votre rapport et les fiches actions dans les annexes. Les axes sont les suivants :

- axe 1 : l'amélioration de l'efficacité des échanges entre les ordonnateurs et le comptable,
- axe 2 : la reconfiguration des chaînes administratives des dépenses et des recettes (évolutions technologiques et contrôles),
- axe 3 : l'amélioration de la fiabilité des comptes et des restitutions,
- axe 4 : l'enrichissement de l'information, le conseil et l'aide à la décision.

Sur le suivi de l'ensemble des éléments touchant à la fiscalité, il est important que nous approfondissions les choses.

Il s'agit d'être vigilant sur ces axes pour ne pas se faire transférer trop de responsabilités en amont des services des Finances Publiques. Depuis que nous suivons les choses d'une manière générale sur la Fiscalité, nous n'avons pas perdu notre temps.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais dire aussi aux collègues que nous avons de bons rapports et une bonne collaboration avec les services fiscaux. Par exemple, sur le problème de TVA concernant le TCSP (Transport en Commun en Site Propre), il y a eu une grande écoute, une bonne collaboration et une volonté de nous aider, ce qui a permis de toucher quelques millions d'euros dans de bonnes conditions. Il faut donc entretenir ces rapports.

M. BAULIEU.- Les dispositifs que nous avons mis en place concernant à la fois la Cité des Arts et le tramway sont aussi ceux que nous mettons en place sur le TCSP.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons vraiment des services de l'État à nos côtés pour nous guider et pour trouver des solutions. Pour le tram, c'était compliqué, nous n'avions pas séparé ce qui était du TCSP et ce qui était annexe. J'espère bien que pour le TCSP, nous avons bien séparé les choses.

M. BAULIEU.- Il y a les deux régimes de TVA, l'un pour l'exploitation et l'autre pour l'investissement.

M. LE PRÉSIDENT.- C'était un peu « au pif » au début. Ils ont accepté et après, nous avons redonné les éléments exacts. Soyons donc vigilants.

M. BAULIEU.- L'idée est la même. Il s'agit de caler un dispositif.

M. RUYSSSEN.- Nous avons fait une réunion de travail avec les services fiscaux et nous avons tiré les leçons du travail fait dans le cadre du tramway. Une présentation du projet TCSP a été faite par Pascal GUDEFIN aux services fiscaux. Avec l'appui d'un consultant spécialisé, qui, en l'espèce, n'est pas Monsieur PELLÉ, nous avons identifié les problématiques. Il y a un travail d'allers-retours et il y aura toujours un système mixte, avec une partie fonds de compensation et l'application d'un prorata sans doute beaucoup plus réduite que sur la partie tramway.

M. BAULIEU.- Sur le tram, je rends hommage à l'équipe des Finances pour les états que nous avons produits.

M. RUYSSSEN.- Il y a eu un mois de travail à temps complet pour reprendre tous les mandats, pour recalculer les proratas.

M. BAULIEU.- C'est vraiment au cordeau. Lorsque l'on signe en tant qu'ordonnateur, on signe à la confiance, parce que l'on ne peut pas contrôler toutes les lignes. C'est bien de le souligner.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. S'il n'y a pas d'objection, c'est adopté.

**Examen des rapports de la Commission n°01 (Finances)
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Ressources humaines

Rapport n° 1.2.1 - Ajustement technique de la Liste des Emplois Permanents suite à des procédures de recrutement (DEEES)

M. BAULIEU.- Suite à des procédures de recrutement, les rapports 1.2.1 et 1.2.2 sont de même nature. Vous avez la reconduction du contrat du Directeur de l'Économie, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur qui passe en CDI. Comme dans chaque cas de ce type, il s'agit de réajuster les conditions d'emploi et ce sera la même chose pour le cas suivant.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

Rapport n° 1.2.2 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI

M. BAULIEU.- Ce rapport concerne un agent en CDI au Conservatoire sur un emploi d'assistant d'enseignement artistique. Nous arrivons à la fin de la période de 3 ans. Un ajustement sur la rémunération est fait en l'alignant sur un grade de la fonction correspondante.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Rapport n° 1.2.3 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS pour un marché d'assistance et de conseil en recrutement

M. BAULIEU.- Il s'agit de reconduire un dispositif. Pour recruter des cadres, nous avons besoin d'un concours extérieur. Dans l'autre cas, l'ensemble de nos moyens fonctionnent de manière autonome. Nous proposons de reconduire ce type de groupement sur un marché à bon de commandes à utiliser autant que nécessaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

Je dois vous dire que nous aurons bientôt un Directeur adjoint des Finances (DGA) qui aura la lourde tâche de remplacer Baudouin RUYSSSEN. Il s'agit en l'occurrence de Pascal BRENIÈRE qui était déjà au Département en tant que Directeur adjoint du pôle administration et ressources. Au moins, il connaîtra le problème. Lorsque nous l'avons recruté, ce n'était pas connu et je ne suis pas sûr que ce soit lui qui ait pris la décision. En tout cas, ce sera notre futur Directeur des Finances, il a eu un parcours varié dans de nombreux départements et autres. Je ne le connais pas spécialement, mais c'est quelqu'un de bien. Nous l'avons reçu avec Gaby et nous avons considéré qu'il était juste de demander son avis à Baudouin RUYSSSEN, parce qu'il a travaillé avec lui, qu'il connaissait bien le sujet. Baudouin nous a dit que c'était un bon choix. Nous l'avons donc reçu. À la Ville, il y a un nouveau DGA, Monsieur SCHWARTZ. Il remplace Anne-Valérie CHIRIS-FABRE et il vient de Belfort.

Nous recruterons la semaine prochaine le remplaçant (ou la remplaçante) de Bernard RACH.

M. BAULIEU.- Pierre, toi qui connais bien les parcours, sur la nécessité de changer d'employeur et d'être sur la place de Besançon, pour certains, s'ils trouvent une opportunité, cela peut parfois leur rendre service.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur BRENIÈRE était bien au Département, il n'a pas été mis dehors, pas plus que nous avons mis dehors Bernard RACH. C'est important aussi, parce que cela permet d'avoir des collaborateurs qui connaissent aussi un peu le fonctionnement des autres collectivités et cela fait partie de carrières que nous devons soutenir, développer pour permettre à des collaborateurs d'une collectivité d'aller dans une autre, de faire des parcours professionnels pour qu'ils réussissent aussi. C'est toujours mieux quand on recrute un Directeur des Finances qui connaît déjà la Maison et l'environnement, parce que nous gagnons un mois ou deux sur la mise en route.

**Examen des rapports de la Commission n°01 (RH)
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - Convention de mise à disposition et d'utilisation d'une application cartographique pour Grand Besançon Habitat

Mme MAILLOT.- Cette convention est proposée pour un an à titre expérimental. Pour l'instant, le SIG (Système d'Information Géographique) est assez sollicité. Nous avons vu que Monsieur HUOT le réclamait pour l'éclairage public, de même que Monsieur BESANÇON pour le SYTTEAU (Syndicat de Transport et de Traitement des EAux Usées de la vallée du Doubs). Il y a plusieurs exemples comme ceux-là. Nous essayons cette convention avec GBH (Grand Besançon Habitat) à titre gracieux. Le SIG fait une application de cartographie et en contrepartie, GBH nous amène les données mises à jour.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. S'il n'y a pas de remarque, nous continuons.

Rapport n°7.2 - Fonds d'aide aux écoles de musique 2016 - Attribution de subventions aux écoles de musique dites « locales »

M. PRALON.- Il s'agit de la répartition de subventions aux écoles de musique dites « locales » pour 2016. Sur 11 dossiers présentés, 10 étaient recevables et Divertimento est la seule école non éligible. Nous vous donnons la répartition des subventions proposées pour l'ensemble de ces écoles, pour un montant total de 27 244 €

M. LE PRÉSIDENT.- N'y avait-il pas L'Harmonie à Besançon ?

M. BAULIEU.- L'Harmonie est en train de se constituer en école structurante. C'est pour cela qu'elle n'est pas prise là-dedans.

M. LE PRÉSIDENT.- N'était-elle pas prise en compte les autres années ?

M. PRALON.- Oui, mais nous la prendrons en compte dans une autre catégorie. Je précise que nous avons travaillé cette année avec Emmanuel DUMONT et Pierre CONTOZ sur les écoles structurantes. Cela me paraît important que ce soit entendu en Bureau. Il est bien évident que des écoles structurantes vont se mettre en place à l'est de l'Agglomération ainsi que sur le sud-ouest. Néanmoins, sur le sud-ouest, il est bien entendu qu'au total, 6 écoles seront acceptées, puisque cela fait partie de notre prévision à terme. Il est bien évident que si Avanne venait à fonctionner avec des écoles de Velotte et Besançon, nous ne pourrions pas nous permettre le luxe de créer une autre école sur le secteur sud-ouest.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vois que la demande de Grandfontaine a été prise en compte. C'est une nouvelle demande.

M. PRALON.- L'école de Grandfontaine aurait effectivement souhaité devenir école de musique structurante, si ce n'est que les coopérations avec les communes environnantes posent des problèmes. Je pense aussi que cela tient à la structure même de l'école de Grandfontaine où les relations ne sont pas forcément évidentes. J'ai soutenu la démarche au début, mais le rôle de la CAGB a été dévalorisé à ce niveau, ce qui n'est pas acceptable.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Examen des rapports des Commissions n°07, n°02, n°03 et n°04 qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Propriétaires Occupants et Bailleurs -
Demandes de subvention dans le cadre des aides AAPEL (< 10 000 €)

M. STEPOURJINE.- Nous vous proposons 30 nouveaux dossiers pour un montant total de 166 683 € pour les subventions, 705 074 € pour les travaux et un gain de performance énergétique moyen de 52 %. Nous avons également un retrait de dossier et un dossier pour un propriétaire bailleur pour une aide de 2 573 €, avec un montant de travaux de 87 582 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

***Examen des rapports de la Commission n°05
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté***